

11862/15

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2014-2015

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 septembre 2015

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 septembre 2015

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Décision du Conseil portant nomination de quatre membres néerlandais et de cinq suppléants néerlandais du Comité des régions



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 11 septembre 2015
(OR. en)

11862/15

CDR 75

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de quatre membres néerlandais et de cinq suppléants néerlandais du Comité des régions

DÉCISION DU CONSEIL

du

portant nomination de quatre membres néerlandais et de cinq suppléants néerlandais du Comité des régions

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la proposition du gouvernement néerlandais,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 26 janvier, le 5 février et le 23 juin 2015, le Conseil a adopté les décisions (UE) 2015/116, (UE) 2015/190 et (UE) 2015/994 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2015 au 25 janvier 2020¹.
- (2) Quatre sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. R.E. (Ralph) DE VRIES, M. A. (Bert) GIJSBERTS, M^{me} W.H. (Hester) MAIJ et M. B.S. (Bote) WILPSTRA.
- (3) Quatre sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. H. (Henk) BRINK, M. J.H.J. (Hans) KONST, M^{me} E.M. (Elvira) SWEET, and M^{me} Dr J.M.E. (Annemieke) TRAAG.
- (4) Un siège de suppléant deviendra vacant à la suite de la nomination de M. T.J.S.M. Bovens en qualité de membre titulaire du Comité des régions,

¹ JO L 20 du 27.1.2015, p. 42, JO L 31 du 7.2.2015, p. 25 et JO L 159 du 25.6.2015, p. 70.

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Sont nommés membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M. J.A. (John) JORRITSMA, *Commissaris van de Koning in Fryslân*
- M. Th.J.F.M. (Theo) BOVENS, *Commissaris van de Koning in Limburg*
- M. M.A. (Michiel) SCHEFFER, *Gedeputeerde in Gelderland*
- M. C.J. (Cees) LOGGEN, *Gedeputeerde in Noord-Holland*

Article 2

Sont nommés suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2020:

- M^{me} N. (Nienke) HOMAN, *Gedeputeerde in Groningen*
- M. A. (Ard) VAN DER TUUK, *Gedeputeerde in Drenthe*
- M. D.J.E. (Erik) LIEVERS, *Gedeputeerde in Overijssel*
- M^{me} A.M.A. (Mariëtte) PENNARTS-POUW, *Gedeputeerde in Utrecht*
- M. M.A. (Michiel) RIJSBERMAN, *Gedeputeerde in Flevoland*

Article 3

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ...

Par le Conseil

Le président
